

Diagnostic territorial et
Etat initial de l'environnement
Justifications du diagnostic
PADD
OAP
Zonage
Règlement

6.2.7 Annexes Sanitaires
Note Sanitaire

Révision générale du Plan d'Occupation des Sols en
Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BIVIERS

➤ **Captage en eau**

En vue de garantir la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine et de limiter au maximum les risques de pollutions accidentelles, la législation (article L20 du Code de la Santé Publique en application des dispositions du décret N°61-859 du 01/08/1961 modifié par le décret N°67-1093 du 15/12/1967) a prévu l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

L'alimentation en eau potable de Biviers est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy et distribuée par l'entreprise Veolia (contrat d'affermage).

Le captage est réalisé dans le massif de Belledonne.

La commune possède quatre réseaux de distribution d'une longueur totale d'environ 26 km et 4 réservoirs :

- **Le réservoir de Chevalières, composé de deux cuves de 100 m³ chacune, d'une autonomie moyenne de 53 heures,**
- **Le réservoir du repos, composé d'une cuve de 100 m³, d'une autonomie moyenne de 150 heures,**
- **Le réservoir de l'Eglise, composé de deux cuves (200 m³ et 100 m³), d'une autonomie moyenne de 50 heures,**
- **Le réservoir de la Mairie, composé de 2 cuves (500m³ et 300m³), d'une autonomie moyenne de 62 heures.**

La capacité du réseau est jugée satisfaisante par le gestionnaire.

En revanche, certains secteurs pourraient rencontrer des difficultés quant à la défense incendie au regard d'une pression trop faible si de nouvelles constructions venaient à s'implanter (les Arriots, le Châtelard).

Une étude de l'Agence Régionale de la Santé de Rhône-Alpes effectuée en 2013 montre que « l'eau distribuée sur la commune de Biviers au cours de l'année 2013 présente une bonne qualité bactériologique. Agressive elle peut être à l'origine de la présence éventuelle de plomb. L'eau est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés».

➤ **L'assainissement**

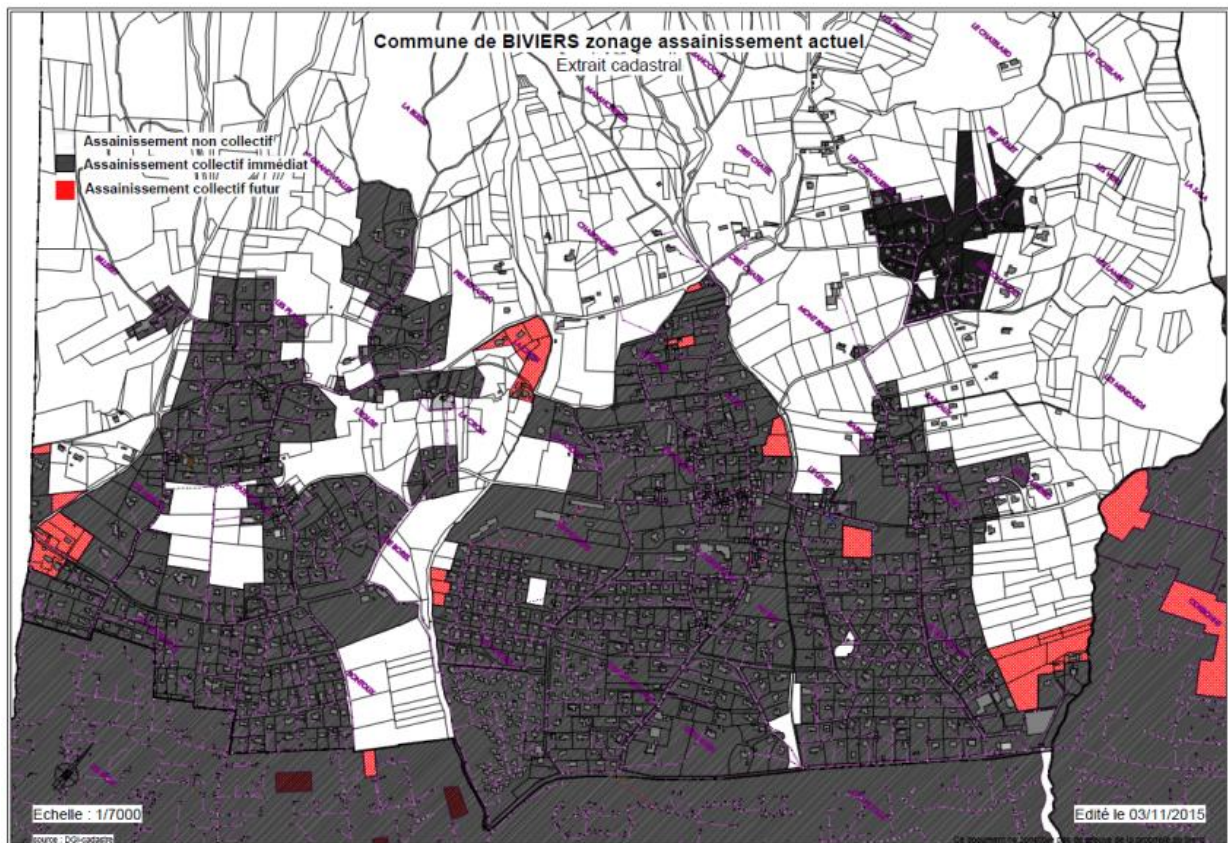
La commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2006 pour la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan (SIZOV), qui regroupe aujourd'hui les communes de Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier, Saint-Martin, Saint-Nazaire les Eymes et Bernin.

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Montbonnot Saint Martin, dont la capacité est portée à 35 000 équivalents-habitants.

Le schéma directeur d'assainissement reconnaît trois secteurs :

- Le secteur d'assainissement collectif immédiat : les réseaux existent et n'imposent aucuns travaux supplémentaires
- Le secteur d'assainissement collectif futur : correspond aux extensions urbaines de la commune. Le raccordement du réseau nécessite un investissement de la collectivité et/ou du lotisseur et éventuellement l'accord de servitudes de passage
- Le secteur d'assainissement non collectif

Le réseau est intégralement séparatif et on ne relève pas de problèmes particuliers (pas de débordements).



➤ *Les eaux pluviales*

Biviers dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales séparatif desservant les principaux secteurs urbanisés. Les torrents constituent l'exutoire. Les sols présentent en général une bonne capacité à l'infiltration. L'infiltration reste néanmoins à adapter au regard des éventuelles risque de mouvement de terrain.

La commune dispose d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

➤ *L'électricité*

Le réseau dessert correctement l'ensemble de la trame urbaine.

Le gestionnaire relève une capacité limitée sur certains transformateurs : Corbonne et Gagière.

➤ *Traitement des déchets*

La compétence « gestion des déchets » a été confiée à la Communauté de communes du Grésivaudan.

Les déchets sont collectés chaque semaine :

- **Le mardi matin pour les ordures ménagères,**
- **Le vendredi matin pour le tri sélectif (papiers, cartons, emballages).**

Les déchetteries les plus proches se trouvent sur les communes voisines de Saint-Ismier, à environ 2,6 km au nord-est de Biviers et de Crolles à 9km au nord-est.